



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
14 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

17-19 juin 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

Rapport sur les services d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2013)

Résumé

Conformément à la politique d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et au plan stratégique pour la période 2011-2013, le Bureau indépendant d'évaluation présente son rapport d'évaluation annuel pour 2013.

Dans le rapport, sont mis en évidence les progrès réalisés par les services d'évaluation en 2013, les principaux indicateurs de résultats et systèmes mis en place pour renforcer les services d'évaluation interne ainsi que la contribution d'ONU-Femmes à la coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, de l'évaluation de l'égalité des sexes et du développement des capacités d'évaluation nationales.

En outre, le rapport contient le programme de travail chiffré du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014.

Compte tenu de l'importance des rapports sur les constatations et enseignements essentiels tirés des évaluations décentralisées, ainsi que dûment reconnu dans le plan d'évaluation institutionnel pour 2014-2017, la méta-analyse et les mesures connexes prises par l'administration seront présentées dans des rapports indépendants à la seconde session ordinaire.

Le Conseil d'administration voudra peut-être : a) prendre acte du présent rapport et du programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014; b) accueillir favorablement les efforts déployés par ONU-Femmes et les progrès réalisés dans le renforcement des services d'évaluation aux niveaux institutionnel et décentralisé; c) saluer les avancées enregistrées par ONU-Femmes en tant que chef de file des efforts déployés au niveau du système en matière d'évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes; d) se féliciter des mesures prises par ONU-Femmes pour favoriser la conclusion de partenariats multipartites innovants



qui visent au développement des capacités d'évaluation nationales, notamment de partenariats mondiaux innovants tels que EvalPartners; e) demander à ONU-Femmes de renforcer les capacités d'évaluation et d'allouer des ressources suffisantes aux activités d'évaluation; f) prier ONU-Femmes d'améliorer, dans les activités de programmation futures, l'utilisation des mesures prises par l'administration suite aux évaluations et des enseignements tirés des évaluations; g) demander au Bureau indépendant d'évaluation de continuer ses évaluations à l'échelle du système en tenant compte de la problématique hommes-femmes et de partenariats multipartites innovants visant à développer les capacités d'évaluation nationales.

I. Introduction

1. L'objectif stratégique des services de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) chargés de l'évaluation consiste à renforcer l'aptitude de l'Entité à réaliser des progrès en matière de normes, de coordination et de développement relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux. Pour atteindre cet objectif, le Bureau indépendant d'évaluation fait des évaluations institutionnelles indépendantes, crédibles et utiles, appuie les évaluations décentralisées, joue le rôle de chef de file du système des Nations Unies en matière d'évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes et soutient les capacités d'évaluation nationales.

2. La singularité du rôle d'ONU-Femmes, qui a reçu un mandat fort pour travailler aux niveaux normatif et opérationnel ainsi que pour assurer la coordination à l'échelle du système, exige des services d'évaluation innovants qui tirent parti des partenariats et de l'expertise de l'Entité. Pour atteindre leurs objectifs, les services d'évaluation s'appuient sur la richesse du réseau de l'Entité regroupant les parties prenantes – gouvernements, société civile et système des Nations Unies. Grâce à leur rôle de catalyseur, ils s'efforcent d'amplifier et de multiplier les effets de leurs activités en réalisant des évaluations conjointes, en coordonnant les évaluations à l'échelle du système et en nouant des partenariats multipartites innovants, tels que EvalPartners.

II. Services d'évaluation d'ONU-Femmes

A. Gouvernance des services d'évaluation

3. La politique d'évaluation d'ONU-Femmes ([UNW/2012/12](#)) est entrée en vigueur en janvier 2013. Elle régit les services d'évaluation indépendants de l'Entité et s'applique à toutes les initiatives que celle-ci appuie et à tous les fonds qu'elle administre. Elle est conforme aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, tout en étant spécialement adaptée au mandat et au rôle spécifique d'ONU-Femmes consistant à faire des évaluations tenant compte de l'égalité des sexes et des droits des femmes, tout en appuyant la coordination, la cohérence et l'application du principe de responsabilité pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le système des Nations Unies.

4. La politique d'évaluation définit clairement les éléments du système de gouvernance des services d'évaluation. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive donne l'impulsion politique et crée les conditions favorisant la culture de l'évaluation. Elle est également garante de l'indépendance du Bureau de l'évaluation en s'assurant qu'il est doté du personnel et des ressources nécessaires pour remplir son rôle. Pour garantir l'indépendance des services d'évaluation à l'égard de l'administration, le Directeur du Bureau de l'évaluation fait directement rapport à la Directrice de l'Entité.

5. En vue de renforcer encore l'indépendance et la qualité des services d'évaluation, un Comité consultatif pour l'évaluation a été créé en décembre 2013. Il se compose d'évaluateurs indépendants externes, représentant différentes zones géographiques et milieux institutionnels, d'experts de l'évaluation chevronnés

provenant d'organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, et de l'équipe dirigeante d'ONU-Femmes. Il est présidé par le Directeur général du Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale.

6. Le Comité consultatif pour l'évaluation conseille la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et le Bureau indépendant d'évaluation sur les services d'évaluation dans leur ensemble. À sa première réunion, tenue au début du mois de février 2014, il a donné des conseils stratégiques sur les progrès réalisés jusque-là par les services d'évaluation d'ONU-Femmes, et fait des observations détaillées sur le plan stratégique 2014-2017 pour l'évaluation et le plan d'évaluation institutionnel pour 2014-2017.

7. Le Comité consultatif pour l'évaluation a examiné les progrès réalisés par les services d'évaluation, félicité le Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes pour ses activités de planification stratégique, en particulier à la fin de 2013 et au début de 2014, et considéré que le Bureau de l'évaluation avançait dans la bonne direction, et conformément à son plan de travail.

8. La politique d'évaluation contient des dispositions prévoyant qu'un examen critique par les pairs sera organisé en 2014 par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et qu'une évaluation externe sera effectuée en 2015 par le Corps commun d'inspection ou le Bureau des services de contrôle interne. Toutefois, compte tenu du regroupement rapide des éléments d'ONU-Femmes, en particulier de ses structures régionales, et du fait qu'une évaluation externe des services d'évaluation des organismes des Nations Unies a été réalisée par le Corps commun d'inspection au début de 2014, il a été proposé que l'examen critique par les pairs devant être réalisé en 2014 par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation fasse fond sur l'évaluation faite par le Corps commun d'inspection. Les résultats de l'évaluation réalisée par le Corps commun d'inspection et de l'examen critique par les pairs devant être réalisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation seront présentés à une séance du Conseil d'administration en 2015.

B. Résultats des services d'évaluation

9. Pour tendre à l'excellence, il est primordial que le système de suivi des résultats obtenus par les services d'évaluation, notamment les services d'évaluation décentralisés, soit transparent et fiable. C'est pourquoi, en décembre 2013, le Bureau de l'évaluation a mis en place le système mondial de contrôle des évaluations, qui comprend un tableau de bord facilement utilisable présentant les principaux indicateurs des résultats obtenus par les services d'évaluation. Ces indicateurs sont conformes à la politique d'évaluation et montrent les progrès ou l'absence de progrès constatés dans les domaines critiques.

Indicateur de résultats 1 : ressources financières allouées aux activités d'évaluation

10. Il est recommandé dans la politique d'évaluation qu'un niveau minimum de ressources équivalant à 3 % du budget d'ONU-Femmes soit alloué aux services d'évaluation. Si les montants affectés aux services d'évaluation sont susceptibles de varier d'une année à l'autre en fonction de la planification stratégique des évaluations, cet indicateur de résultats donne une indication générale de l'effort financier qu'ONU-Femmes fait en faveur des services d'évaluation.

11. Le tableau 1 offre un aperçu des dépenses d'ONU-Femmes au titre de l'évaluation de 2011 à 2013. En 2013, la fonction d'évaluation a absorbé 1,3 % des dépenses totales de l'Entité réparties à raison de 59 % pour les dépenses du Bureau indépendant d'évaluation et de 34 % pour les évaluations décentralisées (voir tableau 1). Les 7 % restants ont été investis par différentes divisions du Siège. Toutefois, le Bureau de l'évaluation a constaté la nécessité de donner des orientations générales pour faciliter l'enregistrement systématique et détaillé des dépenses d'évaluation par l'intermédiaire du système financier Atlas, et collabore avec la Division de la gestion et de l'administration à ce sujet.

Tableau 1
Évolution des dépenses au titre de l'évaluation (2011-2013)

(En dollars des États-Unis)

| | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses totales | 198 315 000 | 235 886 958 | 269 660 584 |
| Dépenses totales au titre de l'évaluation | 2 480 052 | 3 758 397 | 3 576 396 |
| Bureau de l'évaluation ^a | 1 792 499 | 2 480 629 | 2 123 750 |
| Évaluations décentralisées | 687 553 | 1 277 768 | 1 226 729 |
| Dépenses totales au titre de l'évaluation (pourcentage) | 1,3 | 1,6 | 1,3 |

Source : Chiffres de 2013 établis grâce au système Atlas par la Division de la gestion et de l'administration; chiffres des évaluations décentralisées de 2011 et 2012 établis par le Bureau indépendant d'évaluation à partir des éléments fournis par les bureaux.

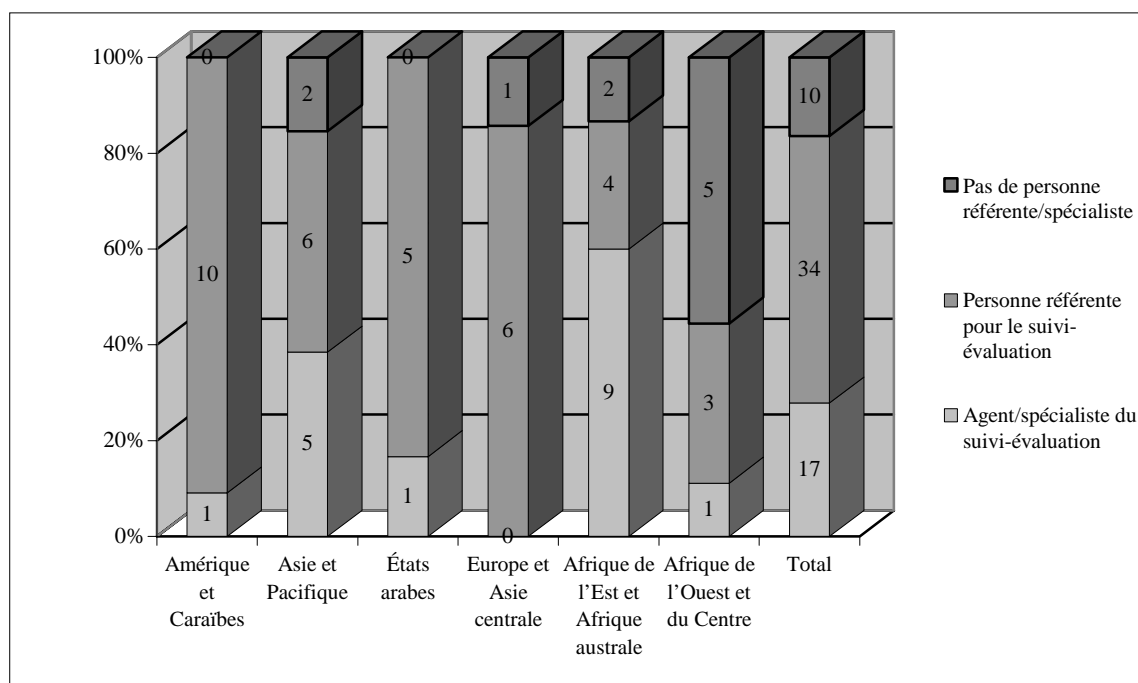
^a Ces chiffres comprennent le budget d'appui biennal/budget institutionnel de base et les montants versés par le Bureau indépendant d'évaluation au titre de la participation aux dépenses, dont les dépenses de personnel.

Indicateur de résultats 2 : ressources humaines

12. Le Bureau de l'évaluation a continué de renforcer ses capacités au Siège à New York, avec un effectif total de 9 personnes : 5 administrateurs de rang intermédiaire, 2 agents des services généraux et 1 consultant. Le poste de chef de l'évaluation a été reclassé en poste de directeur de l'évaluation (D-1) et deux spécialistes de l'évaluation (P-3) ont été nommés. Un poste supplémentaire de spécialiste de l'évaluation (P-3) a été créé et devrait être pourvu en 2014.

13. En outre, le Bureau de l'évaluation a renforcé les capacités d'évaluation des bureaux régionaux en nommant un spécialiste de l'évaluation régional (P-4) pour les États arabes et en créant un poste de spécialiste de l'évaluation régional (P-4) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui devrait être pourvu en 2014. Au total, au niveau décentralisé, le Bureau compte quatre spécialistes de l'évaluation régionaux en poste dans les bureaux régionaux de Bangkok, du Caire, de Nairobi et de Panama. Ces spécialistes font directement rapport au Directeur du Bureau de l'évaluation et rendent compte en second lieu au Directeur régional.

Figure 1
Effectifs des services de suivi et d'évaluation, par région



Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

14. Au niveau des bureaux multipays et de pays, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour renforcer les capacités d'évaluation, mais beaucoup reste à faire, 24 % seulement des bureaux décentralisés comptant des agents/spécialistes du suivi-évaluation, qui appuient l'élaboration et l'exécution des plans d'évaluation décentralisés¹. En outre, 24 % seulement des 17 agents/spécialistes du suivi-évaluation (voir fig. 1) sont engagés pour une durée indéterminée, ce qui peut entraîner un niveau de rotation élevé, entraver les efforts déployés pour développer les capacités d'évaluation des bureaux et nuire aux résultats de ceux-ci. Si 59 % des bureaux multipays et de pays ont nommé des personnes référentes pour le suivi-évaluation, ces agents n'apportent qu'un appui minimum à l'élaboration et à l'exécution des plans d'évaluation décentralisés dans la mesure où ils n'ont pas toujours des connaissances de fond suffisantes en matière d'évaluation ou ne consacrent qu'une petite partie de leur temps à cette fonction. À la fin de 2013, 17 % des bureaux multipays et de pays n'avaient pas nommé de personne référente pour le suivi-évaluation.

¹ Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, le Bureau de pays de l'Ouganda et le Bureau multipays en Inde comptaient deux membres du personnel chargé du suivi et de l'évaluation, ce qui porte à 51 le nombre total des spécialistes du suivi-évaluation/personnes référentes. En 2013, on comptait 58 bureaux décentralisés, soit 6 bureaux régionaux, 6 bureaux multipays et 46 bureaux de pays, signe du développement induit récemment par l'architecture régionale.

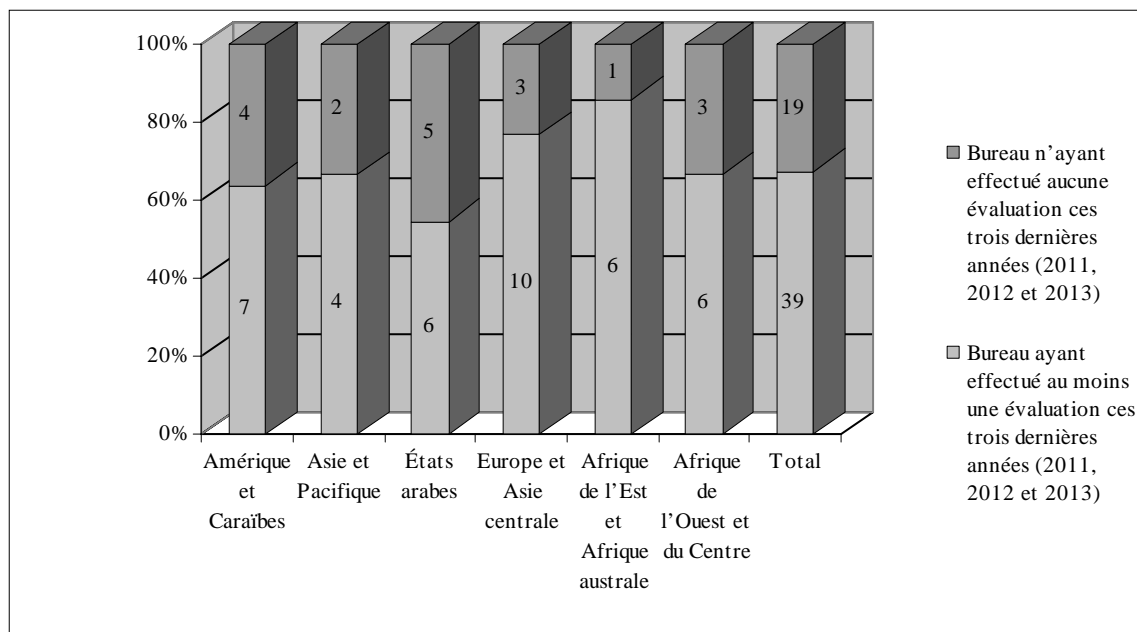
15. Il faut augmenter l'effectif des spécialistes du suivi-évaluation dans les bureaux multipays et de pays, en particulier pour les bureaux ayant des portefeuilles et des investissements programmatiques importants, de manière à renforcer l'évaluabilité des programmes, les systèmes de suivi et les services d'évaluation au niveau des pays. L'absence prolongée d'une telle expertise dédiée aura des incidences non négligeables sur les activités d'évaluation d'ONU-Femmes et sur la capacité de l'Entité à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les évaluations faites conjointement ou à l'échelle du système au niveau des pays, particulièrement dans les évaluations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Indicateur de résultats 3 : taux de couverture et types d'évaluation

16. Entre 2011 et 2013, au moins une évaluation a été réalisée dans 67 % des 58 bureaux décentralisés et aucune dans les 33 % restants (voir fig. 2). Si le taux de couverture des évaluations est satisfaisant pour une entité récemment créée, il faut qu'ONU-Femmes prenne des mesures de suivi et de surveillance systématiques pour se conformer aux exigences requises dans la politique d'évaluation.

Figure 2

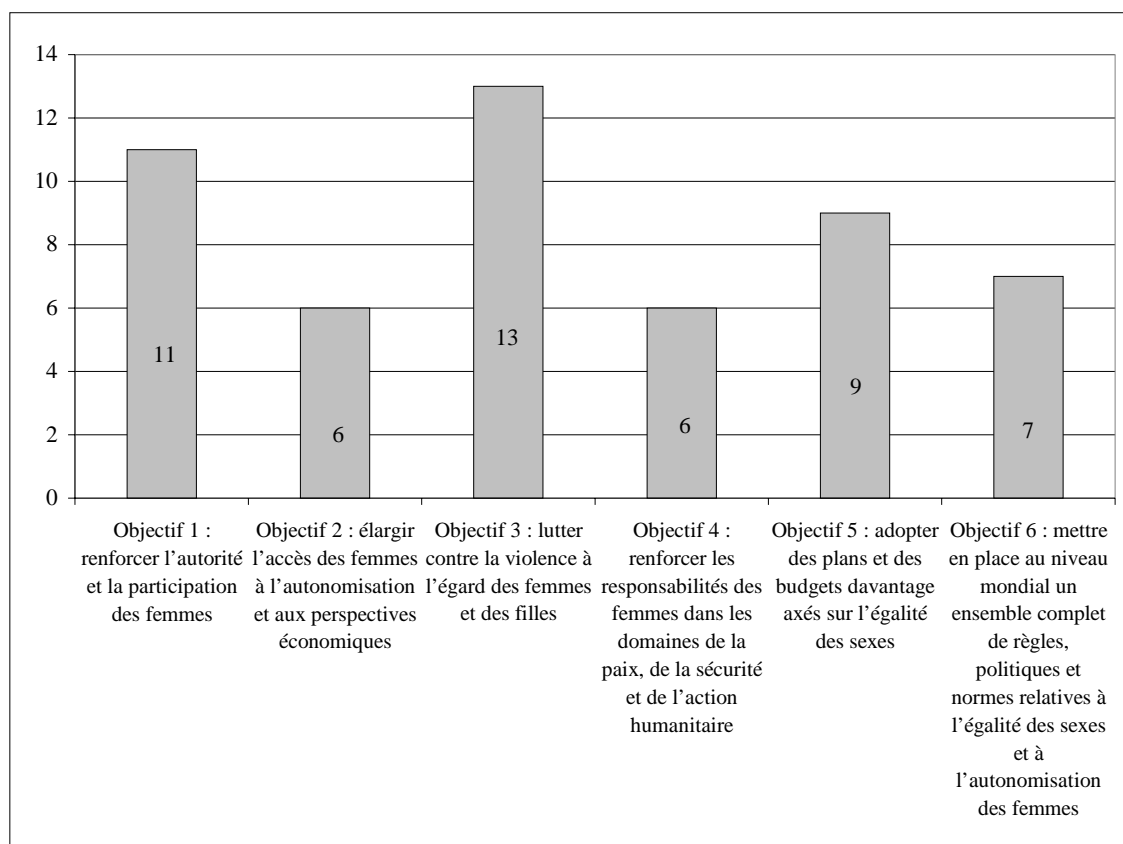
Taux de couverture des évaluations (2011-2013), par région



Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

17. Le champ thématique des évaluations couvre tous les objectifs énoncés dans le plan stratégique, une attention particulière étant portée à l'objectif 3 : lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles (13 rapports) et à l'objectif 1 : renforcer l'autorité et la participation des femmes (11 rapports). Chacun des objectifs a été pris en compte dans six rapports au moins (voir fig. 3).

Figure 3
Ventilation des rapports par objectif du plan stratégique



Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

18. Les évaluations de 2013 ont porté sur les résultats obtenus à divers niveaux : 50 % des rapports concernaient les résultats obtenus en termes de réalisations, 31 % ceux obtenus en termes de produits et les 19 % restants, pour la plupart des évaluations de programmes institutionnels ou conjoints, les résultats obtenus sur le long terme; elles concernaient en général les travaux d'ONU-Femmes et auparavant du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). L'axe central de la grande majorité des évaluations (69 %) traduit la nécessité d'évaluer les résultats à un niveau plus élevé, une évolution positive qui milite en faveur de la gestion axée sur les résultats.

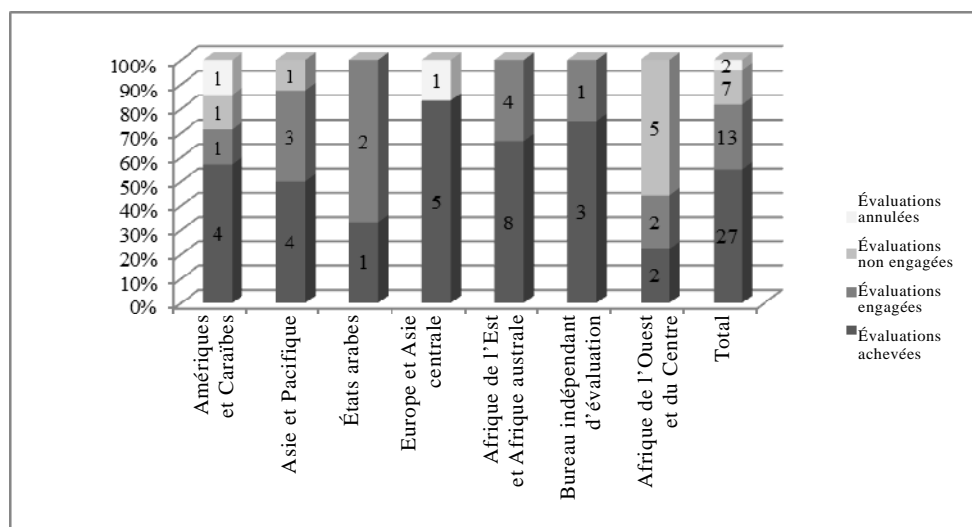
19. Un quart des 27 évaluations menées à bien en 2013 étaient des évaluations conjointes. La participation substantielle des bureaux d'ONU-Femmes aux évaluations conjointes marque un pas dans la bonne direction pour la cohérence de l'Organisation. Toutefois, les rapports d'évaluation jugés de très bonne qualité ont été pour l'essentiel gérés directement par ONU-Femmes, ce qui montre la complexité inhérente des évaluations conjointes.

Indicateur de résultats 4 : taux de réalisation des évaluations prévues

20. Le taux de réalisation des évaluations prévues en 2013 s'est élevé à 82 % (55 % menées à bien et 27 % en cours). L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont enregistré le pourcentage le plus élevé (30 %) d'évaluations réalisées ou en cours, suivies par l'Asie et le Pacifique (17,5 %), l'Europe et l'Asie centrale et les Amériques et les Caraïbes (12,5 % dans chaque cas), l'Afrique de l'Ouest et du Centre (10 %) et les États arabes (7,5 %), les évaluations institutionnelles représentant 10 %².

21. Au total, 18 % des évaluations prévues n'ont pas été effectuées, 14 % des évaluations n'ayant pas été engagées et 4 % ayant été annulées (voir fig. 4). Sur le total des évaluations prévues mais non engagées en 2013, 55 % concernaient l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ce qui s'explique par le fait que le poste de spécialiste de l'évaluation régional n'a pas été créé et que le bureau régional et les bureaux de pays étaient en cours de regroupement en 2013.

Figure 4
Taux de réalisation des évaluations en 2013



Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

22. L'élaboration et l'approbation systématiques de plans de suivi, d'évaluation et de recherche dans le cadre de la note stratégique/du plan de travail annuel engagées au dernier trimestre de 2013 ont permis de mettre en place de nouveaux systèmes visant à garantir la faisabilité des évaluations prévues en renforçant les capacités d'évaluation des bureaux et en évitant d'en programmer de trop nombreuses pour 2014. En outre, deux exercices à grande échelle visant à mesurer la faisabilité des évaluations ont été réalisés dans la région de l'Asie et du Pacifique de manière à préparer les évaluations à venir.

² Le nombre de bureaux de pays présents dans chaque région a des incidences importantes sur le nombre d'évaluations réalisées dans chaque région.

Indicateur de résultats 5 : taux de présentation de rapports d'évaluation dans le système mondial d'application du principe de responsabilité et de suivi des évaluations

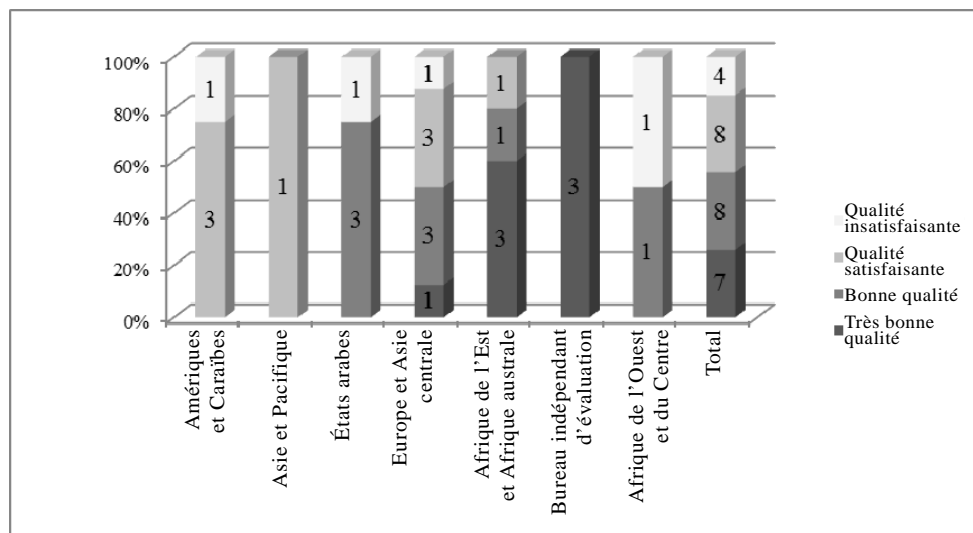
23. Tous les bureaux d'ONU-Femmes doivent télécharger les rapports relatifs aux évaluations achevées dans le système mondial d'application du principe de responsabilité et de suivi des évaluations (dont le portail est accessible à l'adresse gate.unwomen.org) dans les six semaines suivant l'établissement de ces rapports, conformément aux obligations de publication et de diffusion énoncées dans la politique d'évaluation. En 2013, 100 % des rapports établis ont été téléchargés et publiés dans le système. Le système ayant été mis en place en 2012, il n'existe aucune donnée pour les années antérieures.

Indicateur de résultats 6 : qualité des rapports d'évaluation

24. Le Bureau de l'évaluation prend un certain nombre de mesures visant à garantir la qualité des évaluations. Au quatrième trimestre de 2013, il a mis en place le système mondial d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation, qui est pleinement conforme aux normes relatives aux rapports d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et dans le cadre duquel sont appliquées les mêmes méthodologies d'évaluation de la qualité que celles utilisées par d'autres organismes des Nations Unies. Ce système prévoit des indicateurs de résultats et des examens relatifs aux évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes, conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Contrairement aux années précédentes, le nouveau système utilise une approche qualitative pour évaluer la qualité des rapports. La mise en place de ce nouvel ensemble de paramètres et de ce système de notation, associée aux exigences énoncées dans la nouvelle politique d'évaluation, a empêché toute comparaison entre la qualité des évaluations effectuées en 2013 et celle des évaluations antérieures. Les résultats présentés ci-après ne concernent en conséquence que les examens qualitatifs réalisés en 2013.

25. La méta-évaluation effectuée par un évaluateur indépendant externe a permis d'examiner la qualité d'ensemble des évaluations achevées en 2013 (voir fig. 5). Au total, 85 % des rapports d'évaluation ont été jugés « satisfaisants » ou plus et 26 % « très bons », ces rapports dépassant les normes de qualité de multiples paramètres. Les bureaux peuvent en conséquence utiliser les rapports d'évaluation avec un degré de confiance raisonnable, mener en toute connaissance de cause leurs activités de planification et de programmation fondées sur des données factuelles et favoriser la formation. Toutefois, quatre rapports (15 %) ayant été jugés « insatisfaisants », il convient de continuer à renforcer systématiquement les capacités d'évaluation, notamment au niveau décentralisé.

Figure 5
Qualité des évaluations de 2013

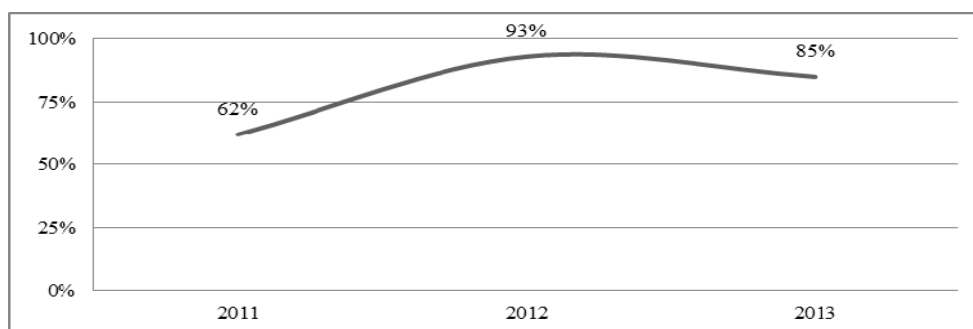


Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

Indicateur de résultats 7 : utilisation des évaluations, y compris réponses de la direction

26. ONU-Femmes encourage l'utilisation des évaluations en demandant que la direction réponde aux observations formulées dans toutes les évaluations. Les réponses sont téléchargées dans le système d'application du principe de responsabilité et de suivi des évaluations et rendues publiques. En 2013, le pourcentage d'évaluations achevées auxquelles la direction a répondu était de 85 %, contre 93 % en 2012 (voir fig. 6). Deux des quatre évaluations auxquelles la direction n'avait pas encore répondu étaient des évaluations de programme conjointes. Le retard pris dans la formulation et le téléchargement de ces réponses s'explique partiellement par la complexité qu'implique la rédaction de réponses conjointes.

Figure 6
Pourcentages des réponses de la part de la direction

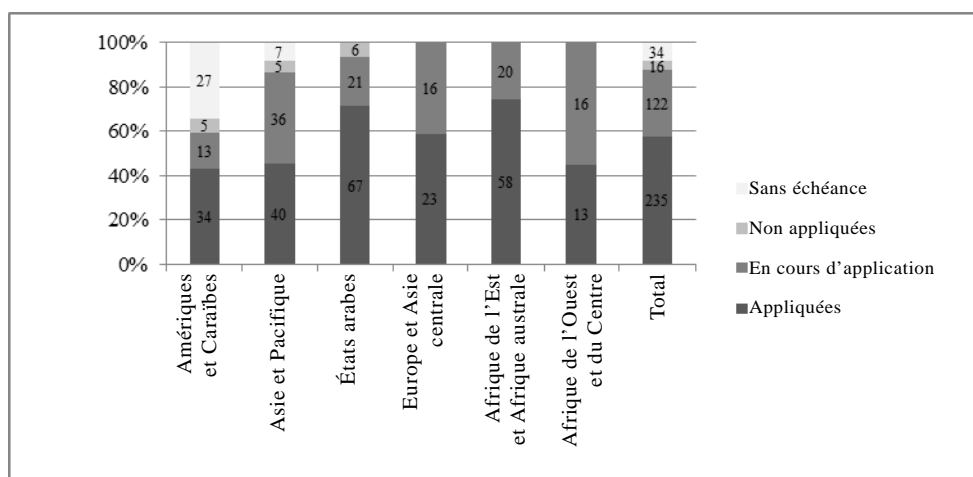


Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

27. ONU-Femmes suit l'application des réponses apportées par la direction de façon à mieux s'assurer que les recommandations sont suivies d'effet. Le taux d'application des 407³ mesures annoncées par la direction pour 2012 s'élevait à 88 % (58 % de mesures appliquées et 30 % en cours d'application), 4 % des mesures n'ayant pas commencé à être appliquées et 8 % n'étant pas assorties d'échéances précises (voir fig. 7).

Figure 7

Taux d'application des réponses/principales mesures de la direction en 2012, par région



Source : Système mondial d'ONU-Femmes pour le contrôle des évaluations.

28. Outre la modalité de réponse de la direction, ONU-Femmes encourage l'utilisation des évaluations institutionnelles en formulant les conclusions des évaluations et en les diffusant, en publiant des rapports et des notes d'orientation sur les évaluations et en organisant des webinaires, ainsi qu'en communiquant activement avec les parties prenantes dans le cadre de conférences sur les évaluations ou au moyen de listes de diffusion électronique et d'échanges avec des plateformes interinstitutions telles que le Groupe des Nations Unies pour le développement.

C. Évaluations institutionnelles

29. En vue de mettre en place un cadre homogène pour la génération systématique de données d'évaluation exploitables sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacit  et, dans la mesure du possible, l'impact et la durabilit  du travail d'ONU-Femmes dans le cadre de son plan strat gique pour la p riode 2014-2017, le Bureau de l' valuation a  labor  un plan d' valuation institutionnel pour la m me p riode, qui sera pr sent    la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 2014.

³ Sur les 431 mesures principales de 2012, 24 n'ont pas  t  prises en compte car elles ne sont plus applicables.

30. Le plan d'évaluation institutionnel définit dans leurs grandes lignes les évaluations institutionnelles que devra réaliser le Bureau de l'évaluation au cours de la période 2014 -2017, conformément au plan stratégique pour 2014 -2017. Il prévoit un total de 16 évaluations institutionnelles en quatre ans : 7 évaluations de grande ampleur, 5 évaluations plus limitées et 4 méta-analyses d'évaluations décentralisées.

31. Le plan garantit une couverture complète des domaines prioritaires du plan stratégique en évaluant chacun de ses éléments thématiques, y compris les résultats obtenus en matière de développement, d'efficacité et d'efficience organisationnelle, ainsi que la coordination et les travaux normatifs de l'Entité. Le projet de plan d'évaluation institutionnel reprend les évaluations institutionnelles menées dans le cadre du plan d'évaluation institutionnel précédent (2012-2013), notamment : l'évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la prévention de la violence à l'égard des femmes (présentée à la deuxième session ordinaire de 2013), l'évaluation de la contribution d'ONU-Femmes en faveur de l'accès d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité et de l'accroissement de leur participation aux activités liées à la paix et à la sécurité, et aux interventions humanitaires (présentée à la première session ordinaire de 2014) et l'évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, qui sera présenté au Conseil d'administration en 2014.

D. Renforcement du dispositif d'évaluation décentralisée et des capacités d'évaluation interne

32. Les bureaux extérieurs gèrent 89 % des évaluations d'ONU-Femmes, ce qui traduit le caractère décentralisé de l'organisation. Ce mode de fonctionnement permet de garantir que les données générées par les évaluations correspondent au contexte et ont donc davantage de chances d'être exploitées par les décideurs dans l'élaboration de politiques nationales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Toutefois, sa gestion n'est pas sans poser de difficultés, les évaluations devant satisfaire aux normes d'évaluation convenues au niveau international, telles que celles adoptées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

33. Pour remédier à cette difficulté, ONU-Femmes applique une approche systémique en vue de renforcer la fonction d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation, la Division des programmes d'ONU-Femmes et les bureaux régionaux travaillent de concert pour renforcer la fonction d'évaluation dans un certain nombre de domaines : amélioration de la planification stratégique des évaluations, promotion et soutien de la qualité des évaluations, amélioration de l'utilisation des évaluations et des suites données par la direction et renforcement de la capacité d'évaluation interne.

34. Le Bureau de l'évaluation a créé le système mondial de contrôle des évaluations en décembre 2013; il a en outre lancé le système mondial d'analyse et de contrôle des rapports d'évaluation, qui a pour objectif d'améliorer la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées. Le système de contrôle et d'analyse s'appuie sur les normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) en matière d'établissement de rapports, tout en comprenant des normes spécifiquement adaptées aux activités d'ONU-Femmes. Le système permet

d'obtenir des évaluations indépendantes de la qualité et de l'utilité des rapports d'évaluation produits. Il sert par ailleurs les objectifs de bonne gestion des connaissances car il permet de faire la synthèse des conclusions, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de chaque évaluation ainsi que des objectifs fixés en matière de renforcement des capacités et d'envoyer aux bureaux concernés un retour d'information personnalisé quant à la manière d'améliorer la qualité et la pertinence des évaluations futures. Pour appuyer l'application du principe de responsabilité et de transparence dans les évaluations, le Bureau de l'évaluation administre le système GATE (système mondial de responsabilisation et de contrôle de la suite donnée aux évaluations), dispositif en ligne permettant au public d'avoir accès aux rapports d'évaluation et aux réponses de la direction.

35. Le Bureau de l'évaluation, principalement par l'intermédiaire de ses spécialistes régionaux de l'évaluation, a fourni un appui et une assistance techniques aux bureaux extérieurs de manière à renforcer la gestion axée sur les résultats et la culture de l'évaluation et de les aider à s'acquitter de leurs fonctions dans le respect de la politique d'évaluation. Cet appui a porté sur des domaines tels que l'élaboration de plans chiffrés d'évaluation décentralisée, l'examen de projets de mandats et de rapports d'évaluation, la diffusion de rapports d'évaluation et l'utilisation du système GATE. Des services consultatifs ont également été fournis, sur demande, à des divisions du Siège.

36. Pour parfaire la planification stratégique des évaluations décentralisées, le Bureau de l'évaluation a participé à l'examen des notes stratégiques régionales, multinationales et des bureaux de pays, qui comprennent également des plans de suivi, d'évaluation et de recherche. En conséquence, tous les bureaux régionaux, multinationaux et les bureaux de pays ont mis au point des plans pluriannuels chiffrés d'évaluation décentralisée correspondant à leurs notes stratégiques respectives. L'approbation des plans de suivi, d'évaluation et de recherche ainsi que des notes stratégiques est un élément positif qui confirme l'attachement institutionnel à la fonction d'évaluation.

37. Dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités internes, le Bureau de l'évaluation a organisé des séances pédagogiques pour plus de 250 fonctionnaires d'ONU-Femmes en Afrique, dans la région Amériques et Caraïbes, en Asie, dans le Pacifique et dans les États arabes. Elles ont donné lieu à des échanges intensifs de connaissances et de données d'expérience sur les méthodes d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes, les programmes communs d'évaluation et la gestion axée sur les résultats. Plus de 100 fonctionnaires ont participé à des webinaires organisés par le Bureau de l'évaluation et ses partenaires. En outre, le Bureau administre un réseau en ligne de suivi-évaluation destiné à faciliter l'échange et l'apprentissage entre collègues d'ONU-Femmes sur les questions relatives au suivi-évaluation. Le réseau compte désormais 134 membres du personnel dans le monde.

III. Coordination à l'échelle du système des Nations Unies des évaluations portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

38. L'Assemblée générale a créé ONU-Femmes pour renforcer l'action menée par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation

des femmes. ONU-Femmes joue un rôle majeur en faveur de la coordination et du respect du principe de responsabilité dans ce domaine d'action. Dans sa résolution [67/226](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié ONU-Femmes et d'autres organismes de renforcer leur capacité d'évaluation. ONU-Femmes appuie la coordination à l'échelle du système des évaluations relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment grâce aux six initiatives présentées ci-après.

A. Promotion des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE)

39. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation est un réseau rassemblant, sur la base du volontariat, différents services chargés de l'évaluation dans le système des Nations Unies. Il contribue à faire progresser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité des activités du système des Nations Unies en promouvant et en renforçant la fonction d'évaluation. Le Groupe a joué un rôle essentiel dans la mise au point et la promotion de normes et de critères d'évaluation communs à l'ensemble des entités de l'Organisation des Nations Unies. Les normes et principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ont permis la professionnalisation des fonctions d'évaluation au sein de l'Organisation, grâce à laquelle les entités du système continuent d'apprendre et d'améliorer l'efficacité et la réactivité de leurs services.

40. Conscient de l'évolution rapide du paysage mondial, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a fait réaliser une évaluation indépendante de ses propres résultats. Dans leurs conclusions, les chargés d'évaluation ont recommandé que le Groupe renforce ses partenariats avec d'autres organisations et réseaux professionnels d'évaluation, qu'il revoie ses structures de gouvernance et de prise de décisions et qu'il définisse une stratégie.

41. Pour répondre à ces attentes, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a mis au point une nouvelle stratégie pour la période 2014-2019. Cette stratégie fixe les orientations des futurs travaux du Groupe, en faisant fond sur ses réalisations passées. Le rôle et les priorités du Groupe ont évolué. Il est désormais plus pertinent et fournit un appui aux efforts de réforme de l'ONU, en s'assurant que : a) les fonctions et produits des entités de l'Organisation en matière d'évaluation répondent aux normes et aux principes définis par le Groupe; b) les entités et partenaires des Nations Unies utilisent l'évaluation pour étayer l'engagement de responsabilité et l'apprentissage; c) l'évaluation sert de base aux initiatives et aux nouvelles demandes à l'échelle du système des Nations Unies; d) le Groupe peut à la fois contribuer au renforcement d'une communauté de pratique mondiale en matière d'évaluation et en tirer profit.

42. À la fin de 2013, le directeur du Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes a été élu vice-président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, avec pour mandat spécifique de mener les travaux du Groupe dans un sens qui contribue au renforcement d'une communauté de pratique mondiale en matière d'évaluation et qui en tire également parti. ONU-Femmes profitera de cette occasion pour développer des synergies entre les membres du Groupe et les spécialistes mondiaux

de l'évaluation et renforcer la professionnalisation de l'évaluation, y compris les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes.

43. En 2013, le Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes a contribué aux travaux du Groupe d'évaluation des Nations Unies dans les domaines suivants :

a) Le Bureau de l'évaluation a codirigé le Groupe de travail sur le développement des capacités nationales d'évaluation du GNUE, qui a élaboré et publié (en anglais, en espagnol et en français) un rapport contenant des conseils pratiques sur le développement des systèmes nationaux d'évaluation. De compréhension aisée, ce document présente les pratiques de référence en matière de renforcement des systèmes d'évaluation, ainsi que des suggestions pratiques sur la manière dont les organismes des Nations Unies peuvent appuyer le renforcement des capacités nationales d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation a en outre, en partenariat avec EvalPartners, publié les ouvrages *Evaluation and civil society* et *Voluntary organizations for professional evaluations: learning from Africa, the Americas, Asia, Australasia, Europe and the Middle East* dans lesquels il souligne l'importance d'un cadre conceptuel commun pour le développement des capacités nationales d'évaluation et met en avant les pratiques de référence quant au rôle joué par les organisations de la société civile;

b) Le Bureau de l'évaluation a participé activement aux travaux du Groupe de travail du GNUE pour l'évaluation du travail normatif, et a notamment contribué à l'élaboration de la version définitive du Manuel de l'UNEG pour la conduite de l'évaluation du travail normatif dans le système des Nations Unies en veillant à ce que tous les éléments relatifs à l'égalité des sexes nécessaires à l'évaluation des activités normatives soient pris en compte. Le Bureau de l'évaluation a également pris part aux travaux du Groupe de travail du GNUE sur l'évaluation de l'impact;

c) Dans un souci d'apprentissage et de contribution à la gestion des connaissances, le Bureau de l'évaluation a participé aux travaux du Groupe de travail du GNUE sur la gestion des connaissances, dont l'objectif est de créer un environnement propice à une bonne gestion des connaissances entre les membres du GNUE. Le Groupe de travail sur la gestion des connaissances a, entre autres résultats positifs, lancé avec succès le réseau de praticiens du GNUE (Community of practice) qui compte environ 150 membres. Il a également joué un rôle déterminant dans l'organisation de webinaires et de réunions-déjeuners, parmi lesquels le webinaire organisé par ONU-Femmes sur l'indicateur de résultats pour l'évaluation du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

B. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : systématiser et harmoniser l'établissement des rapports d'évaluation

44. L'objectif final de l'indicateur de résultats pour l'évaluation du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est de faire en sorte que toutes les entités du système des Nations Unies répondent aux exigences fixées pour l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans leurs évaluations respectives. À sa réunion

générale annuelle de 2013, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a décidé de piloter l'établissement de la note technique et du tableau de bord de l'indicateur de résultats pour l'évaluation du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Il entend ainsi favoriser une communication plus systématique et mieux harmonisée de l'information grâce à un outil commun qui permettra également de comparer plus aisément les données émanant des diverses entités du système des Nations Unies.

45. Pour favoriser le pilotage effectif du cadre technique et du tableau de bord, le Bureau a organisé des sessions de formation, y compris par le biais de webinaires, et a créé une fonction d'aide aux utilisateurs spécifique aux questions relatives au plan d'action à l'échelle du système.

46. En 2013, un total de 58 entités ont fait rapport au sujet de l'indicateur de résultats pour l'évaluation du plan d'action à l'échelle du système : 29,3 % des entités ont déclaré « satisfaire aux objectifs » associés à l'indicateur et 29,3 % ont dit s'en approcher. Seuls 3,4 % ont indiqué « dépasser les objectifs » et 12,1 % ont reconnu qu'ils n'y répondaient qu'en partie. Un total de 25,9 % des entités ont indiqué que l'indicateur ne s'appliquait pas à leurs activités, soit parce qu'aucune évaluation n'avait été faite, soit du fait du caractère hautement technique des activités en question.

47. ONU-Femmes a indiqué avoir atteint les objectifs associés à l'indicateur de résultats pour l'évaluation du plan d'action à l'échelle du système, sur la base des résultats d'une évaluation externe indépendante de ses évaluations institutionnelles et décentralisées. L'examen montre qu'ONU-Femmes a obtenu des résultats particulièrement solides en matière de méthodologie, un domaine dans lequel elle dépasse les objectifs. L'élaboration des rapports a été jugée globalement satisfaisante et l'utilisation des rapports s'approche des normes établies. La principale difficulté à laquelle se heurte ONU-Femmes concerne l'élaboration de plans bien définis pour la diffusion des activités d'évaluation au niveau décentralisé. Une attention particulière doit être portée à ce domaine afin de faire plus largement usage des conclusions des évaluations et des recommandations visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

C. Politique d'évaluation à l'échelle du système

48. Dans sa résolution [67/226](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place un mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et d'élaborer une politique relative à l'évaluation indépendante de ces activités. L'objectif de la politique d'évaluation à l'échelle du système est d'établir un cadre institutionnel cohérent commun à l'ensemble des entités du système des Nations Unies qui régirait la réalisation, à l'échelle du système, d'évaluations indépendantes des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Le Bureau de l'évaluation a contribué, par l'intermédiaire du GNUE, aux consultations qui ont abouti à l'élaboration de la politique d'évaluation à l'échelle du système. Il a particulièrement défendu la prise en compte de l'égalité des sexes dans les normes et principes d'évaluation à l'échelle du système.

D. Renforcement des groupes régionaux d'évaluation mandatés par l'ONU

49. En 2013, le Bureau de l'évaluation a activement contribué aux activités des groupes régionaux d'évaluation mandatés par l'ONU afin de renforcer les capacités et les compétences au niveau régional, notamment en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les évaluations. À titre d'exemple, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau de l'évaluation a coordonné le lancement du Réseau d'évaluation interorganisations de Nairobi. En Amérique et dans les Caraïbes, ONU-Femmes a dirigé le groupe de travail régional interorganisations sur le suivi et l'évaluation et a participé à l'instauration et à l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région. Dans la même optique, en Asie et dans le Pacifique, le Bureau a participé à la formation interorganisations portant sur l'évaluation destinée au Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique. Ces initiatives et les activités menées dans d'autres régions ont profité à plus de 450 membres du personnel des Nations Unies et d'organismes partenaires. La participation à ces plateformes régionales a contribué à promouvoir la cohérence du système des Nations Unies en matière d'évaluation et d'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes.

E. Promotion des évaluations conjointes et de l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

50. En plus de l'évaluation conjointe des programmes communs en matière d'égalité des sexes à l'échelle de l'Organisation, ONU-Femmes est favorable à l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des groupes de travail des équipes de pays des Nations Unies chargés du suivi et de l'évaluation à l'échelle nationale. Par ailleurs, en 2013, un quart des évaluations réalisées par ONU-Femmes ont été des évaluations conjointes.

F. Le portail d'évaluation de l'égalité des sexes : des données factuelles accessibles sur Internet

51. Le nombre d'évaluations disponibles sur le portail d'évaluation de l'égalité des sexes n'a cessé d'augmenter au cours de 2013. La base de données contient désormais 352 rapports provenant de 55 entités différentes (en hausse de 20 % par rapport à 2012), avec une augmentation du nombre de rapports émanant des États arabes (+45 %), des pays d'Afrique (+43 %), des pays d'Europe et d'Asie centrale (+25 %), des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (+21 %), des pays d'Asie et du Pacifique (+12 %), et une augmentation mondiale de l'ordre de 8 % à l'échelle mondiale (voir tableau 2). La base de données a été mise à jour : les utilisateurs peuvent désormais se joindre au réseau de praticiens et communiquer leurs rapports chaque année. Les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques issues des rapports d'évaluation disponibles sur le portail seront analysés et compilés dans le cadre d'un examen systémique qui doit démarrer en 2014.

Tableau 2
Évaluations relatives à l'égalité des sexes, par région

| <i>Région</i> | <i>2012</i> | <i>2013</i> |
|-------------------------|-------------|-------------|
| Afrique | 44 | 63 |
| Amériques et Caraïbes | 28 | 34 |
| États arabes | 24 | 35 |
| Asie et Pacifique | 77 | 87 |
| Europe et Asie centrale | 31 | 39 |
| Monde | 87 | 94 |
| Total | 291 | 352 |

Source : Portail d'évaluation de l'égalité des sexes (<http://genderevaluation.unwomen.org/>).

IV. Appui aux capacités régionales et nationales en matière d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes

A. EvalPartners : un partenariat mondial novateur pour renforcer les capacités d'évaluation aux niveaux national et régional

52. ONU-Femmes est l'un des cofondateurs d'EvalPartners, initiative de partenariat mondial visant à renforcer les capacités nationales et régionales pour la création de mécanismes d'évaluation axés sur l'équité et tenant compte de l'égalité des sexes. Activement engagée dans le partenariat depuis sa création, l'Entité a remplacé le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 2013 en tant que représentante des entités des Nations Unies au sein d'EvalPartners. Le partenariat, codirigé par ONU-Femmes et l'Organisation internationale de coopération en matière d'évaluation (fédération mondiale rassemblant 150 organismes bénévoles spécialisés dans l'évaluation professionnelle), est un réseau de 55 organisations qui œuvrent à mettre en commun leurs valeurs ajoutées respectives. Il comprend, entre autres, tous les organismes bénévoles régionaux spécialisés dans l'évaluation professionnelle; des entités des Nations Unies (Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes, UNICEF et Programme des Volontaires des Nations Unies); les gouvernements de pays du Sud et du Nord (Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Mexique, Sri Lanka, Suisse); le réseau sur l'évaluation en matière de développement du Comité d'aide au développement de l'OCDE; des banques multilatérales (Banque africaine de développement); des fondations privées (Fondation Rockefeller, Fondation MasterCard); et d'autres acteurs de premier plan⁴.

⁴ De plus amples informations sur EvalPartners sont disponibles sur la page www.mymande.org/evalpartners; les informations concernant les publications, les manifestations et les programmes de formation dont il est question à la section IV du présent rapport sont disponibles sur le portail www.mymande.org.

53. S'appuyant sur le cadre conceptuel de renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation mis au point par la direction du Groupe d'évaluation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et l'Organisation internationale de coopération en matière d'évaluation dans le cadre de l'initiative EvalPartners, cette dernière entend : a) favoriser l'instauration d'un environnement propice à l'évaluation; b) renforcer les capacités institutionnelles en matière de sollicitation, de gestion et d'utilisation des évaluations; c) renforcer les capacités individuelles des évaluateurs afin qu'ils soient en mesure de conduire des évaluations fiables, exploitables et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

B. Instaurer un environnement plus favorable à l'évaluation en faisant de 2015 l'Année internationale de l'évaluation

54. EvalPartners est un partenariat aussi vaste que diversifié qui s'emploie à promouvoir l'instauration d'environnements propices à la réalisation d'évaluations de qualité et tenant compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux international, régional et national. En 2013, de hauts responsables issus d'organisations volontaires de l'évaluation professionnelle, de pays en développement, de pays développés et d'organismes des Nations Unies se sont réunis pour mettre au point une stratégie visant à instaurer des environnements plus propices à l'évaluation.

55. La stratégie entend renforcer la demande et la réalisation d'évaluations de bonne qualité et tenant compte de la problématique hommes-femmes pour étayer les politiques publiques aux niveaux mondial et national. C'est dans cette optique qu'EvalPartners a proclamé l'année 2015 Année internationale de l'évaluation à la Conférence internationale sur les capacités nationales d'évaluation, qui s'est tenue à São Paulo (Brésil) en 2013. Cette initiative a conduit 160 participants venus de 63 pays à s'engager à renforcer la demande et la réalisation d'évaluations dans leurs pays et organisations respectifs, y compris en déclarant 2015 Année internationale de l'évaluation dans leur propre pays. Au niveau mondial, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a également approuvé l'initiative à sa réunion générale annuelle de 2013, et le Secrétaire général a évoqué l'importance stratégique de l'évaluation lors de la Semaine de l'évaluation organisée par le GNUE, qualifiant l'évaluation d'élément essentiel, rendu plus important que jamais par les contraintes budgétaires actuelles, et ajoutant qu'il était de la responsabilité de tous de renforcer la fonction d'évaluation.

56. EvalPartners, ONU-Femmes et l'Organisation internationale de coopération en matière d'évaluation, en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Réseau sur l'évaluation du développement du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ont publié un guide pratique destiné à aider les acteurs nationaux de l'évaluation à mettre au point leur propre stratégie de sensibilisation, en fonction du contexte local, l'objectif étant d'encourager les initiatives locales et nationales.

57. Déclarer 2015 Année internationale de l'évaluation a pour objet de favoriser la tenue de débats nationaux et internationaux de haut niveau sur le rôle de l'évaluation dans la bonne gouvernance au service d'un développement humain équitable. On pourra ainsi placer l'évaluation sur le devant de la scène politique,

notamment en sensibilisant les esprits à l'importance d'intégrer l'évaluation dans les procédures liées à la réalisation, aux niveaux national et international, des objectifs de développement durable nouvellement établis.

C. Renforcer les capacités institutionnelles de commande, de gestion et d'utilisation des évaluations

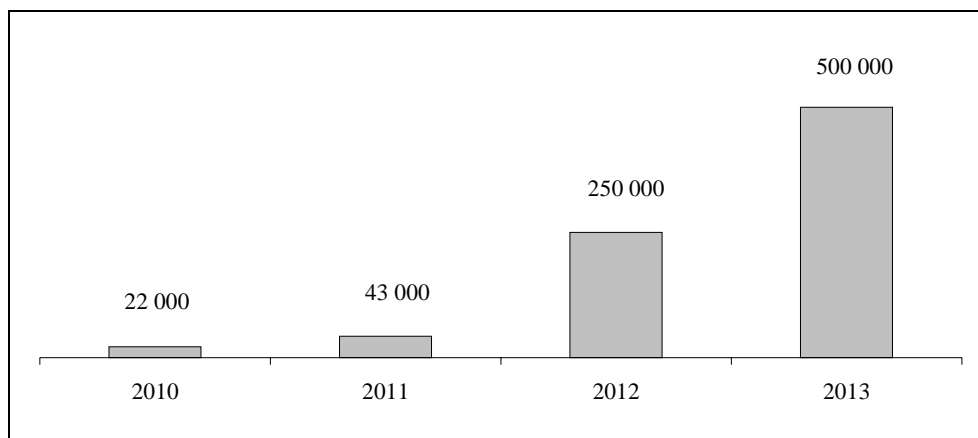
58. En 2013, EvalPartners a procédé au recensement mondial des organisations régionales et nationales volontaires de l'évaluation professionnelle. Il en a répertorié 155, réparties dans 110 pays, avec un total de 34 000 membres. Plusieurs études de cas ont été réalisées, publiées et distribuées.

59. Afin de s'appuyer sur les capacités existantes, EvalPartners a lancé un programme d'entraide entre pairs qui a permis à 32 organisations nationales et 6 organisations régionales volontaires pour une évaluation professionnelle de partager des expériences pertinentes compte tenu du contexte, en vue de faciliter le mentorat par les pairs. En s'appuyant sur le succès du programme et en appliquant le principe de l'externalisation ouverte, EvalPartners a également lancé un concours d'innovations afin de générer de nouvelles idées pour renforcer les capacités de commander des évaluations et d'utiliser leurs conclusions lors des prises de décisions. L'une des cinq idées récompensées a été déterminante pour la création du Forum des parlementaires pour l'évaluation du développement en Asie du Sud, dont l'objectif consiste à demander la mise au point de mesures et de systèmes nationaux d'évaluation efficaces dans les pays d'Asie du Sud.

D. Renforcer les capacités individuelles des évaluateurs de réaliser des évaluations crédibles et utiles tenant compte de la problématique hommes-femmes

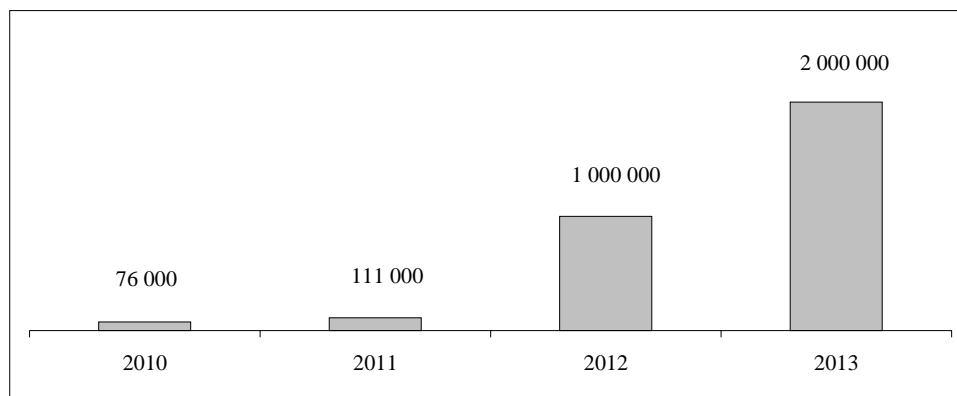
60. EvalPartners a également facilité l'apprentissage à l'échelle mondiale en matière d'évaluation, principalement en améliorant le portail « My M&E », un système de gestion des connaissances d'utilisation facile visant à renforcer les capacités nationales d'évaluation. Le portail est une ressource pédagogique qui contribue à la création d'une communauté mondiale de spécialistes de l'évaluation, tout en recensant les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Il est rapidement devenu la plateforme mondiale des capacités nationales d'évaluation.

Figure 8
Nombre total de visiteurs de la plateforme « MyM&E » d'EvalPartners



Source : Statistiques MyM&E, décembre 2013.

Figure 9
Nombre total de pages téléchargées sur la plateforme « MyM&E » d'EvalPartners



Source : Statistiques MyM&E, décembre 2013.

61. Le nombre total de visiteurs est passé de 22 000 en 2010 à 500 000 en 2013, répartis dans plus de 168 pays, et les téléchargements sont passés de 76 000 pages en 2010 à 2 000 000 de pages en 2013.

62. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'utilisation stratégique et efficace des nouvelles technologies. Depuis le lancement du portail, EvalPartners a organisé 44 webinaires, auxquels ont participé 3 300 personnes. Sur suggestion des participants, EvalPartners a décidé de lancer à grande échelle une formation en ligne à l'évaluation du développement. Cette stratégie novatrice lui permet d'entrer en contact avec des milliers d'évaluateurs dans les pays en développement au moindre coût.

63. À la fin de 2013, un total de 18 000 personnes dans 178 pays étaient inscrites au cours de formation, qui a été principalement conçu pour les évaluateurs des pays en développement (69 % des participants), mais qui, en raison de sa qualité, a également attiré des évaluateurs des pays développés (31 % des participants). Malgré le problème du faible débit des connexions Internet en Afrique, c'est dans cette région que se trouve le principal groupe de participants : 36 % se trouvent en effet en Afrique, 20 % en Asie, 25 % en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, 15 % en Europe et 4 % en Océanie.

64. Les participants travaillent dans différents types d'entités : 28 % appartiennent à des organisations de la société civile, 21 % à des organismes des Nations Unies, 16 % au secteur privé, 17 % à la fonction publique, 9 % aux milieux universitaires, et les 9 % restants sont recensés dans la catégorie « autres ».

65. La formation offre un très bon rapport coût-efficacité. Les cours sont gratuits pour les participants, et le coût est d'environ 5 dollars par participant pour EvalPartners en comptant la dépense initiale liée à la conception de la plateforme d'apprentissage en ligne. Hors cette dépense initiale, le coût annuel du programme complet est de 3 dollars par participant.

E. Partenariats directs avec des organisations régionales

66. Le Bureau indépendant d'évaluation a noué des partenariats stratégiques avec des réseaux nationaux et régionaux d'évaluation. Au cours de la période considérée, il a renforcé son partenariat avec le Réseau africain des évaluateurs spécialisés dans la problématique hommes-femmes et le développement, avec le Réseau de suivi, d'évaluation et de systématisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et avec la Communauté des évaluateurs d'Asie de Sud. Il a également participé à des manifestations professionnelles locales et régionales telles que l'Assemblée biennale de l'évaluation en Asie du Sud, série de tables rondes consacrées à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les évaluations, organisée au Népal en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et l'initiative CLEAR (Regional Centers for Learning on Evaluation and Results, Centres régionaux de formation sur l'évaluation et les résultats) de la Banque mondiale; la onzième conférence du Réseau de suivi et d'évaluation en Amérique latine et dans les Caraïbes qui s'est tenue au Pérou; la Conférence internationale sur les capacités nationales d'évaluation qui s'est tenue au Brésil. En Afrique, dans le cadre de la semaine nationale kényane du suivi-évaluation, le Bureau a organisé une session sur la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les évaluations.

V. Projet de programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014

67. Le programme de travail pour 2014 est conforme à la politique d'évaluation et contribue au cadre d'efficacité et d'efficacité opérationnelle du plan stratégique d'ONU-Femmes. Il suit de près le plan stratégique 2014-2017, dans lequel il est demandé au Bureau indépendant d'évaluation de mettre au point un plan de travail annuel précisant les démarches, activités et résultats attendus chaque année en lien avec les quatre grands domaines présentés ci-dessous.

A. Mise en place de mécanismes d'évaluation institutionnels efficaces

68. ONU-Femmes va renforcer l'efficacité des mécanismes d'évaluation institutionnelle pour la planification, la gestion et l'utilisation des évaluations. Le Bureau indépendant d'évaluation s'emploiera à renforcer les dispositifs de gestion des évaluations et à mettre en place une fonction d'évaluation solide. Il va lancer deux grandes évaluations institutionnelles : a) une évaluation transformatrice de la contribution d'ONU-Femmes à la montée en puissance des femmes dans l'économie; et b) un examen systémique conjoint de la place de l'égalité des sexes dans le développement. Le Corps commun d'inspection sera chargé du contrôle externe des services d'évaluation, comme il le fait pour ces services dans toutes les entités des Nations Unies; le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation sera chargé de l'examen par les pairs de la politique d'évaluation de l'Entité.

B. Mise en place de mécanismes d'évaluation décentralisés efficaces

69. Le Bureau indépendant d'évaluation va aider les bureaux régionaux, multinationaux et nationaux à renforcer la culture et la pratique de l'évaluation décentralisée, en s'assurant de leur participation active à la mise en œuvre de la politique d'évaluation. Des stratégies régionales seront mises au point en vue d'adapter les services d'évaluation aux besoins des différentes régions. Les capacités internes seront renforcées grâce à la compilation des directives actuelles concernant l'évaluation et la mise au point de formations internes en ligne qui seront lancées à titre expérimental en 2015. Les systèmes de gestion des connaissances seront renforcés afin de faciliter la circulation de l'information et des connaissances sur les bonnes pratiques, grâce à la publication de comptes rendus d'évaluation et de bulletins d'information et à l'expansion du réseau de praticiens au sein d'ONU-Femmes. Afin d'améliorer la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées, le Bureau va renforcer le système mondial d'application du principe de responsabilité et de suivi des évaluations, et apportera une assistance technique par l'intermédiaire des spécialistes régionaux de l'évaluation. Le Bureau va enrichir la mémoire centralisée des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes et étoffer la liste des consultants en évaluation spécialisés dans l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

C. Promotion de la coordination du système des Nations Unies en matière d'évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes

70. ONU-Femmes jouera un rôle moteur et participera activement aux activités du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ainsi que des groupes régionaux. En sa qualité de Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation sera responsable de l'objectif stratégique relatif aux partenariats, et le personnel du Bureau continuera de participer aux travaux des groupes de travail respectifs afin de s'assurer que l'égalité des sexes est prise en compte dans l'ensemble des activités d'évaluation interinstitutionnelle. L'alignement d'ONU-Femmes sur les politiques et les réformes

du système des Nations Unies relatives à l'évaluation sera également encouragé. Le Bureau appuiera le renforcement interinstitutionnel des capacités en matière d'évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes en pilotant la mise au point d'une formation en ligne qui sera conçue et déployée en collaboration avec les principaux acteurs, et en renforçant la communication et la diffusion des directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme. Le Bureau contribuera aux dispositifs interinstitutionnels d'application du principe de responsabilité en faveur de l'égalité des sexes, en appuyant la présentation de rapports par les entités des Nations Unies au sujet de la composante évaluation des performances du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et en fournissant au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation un service d'assistance aux usagers et de formation à ce plan d'action. Le Bureau continuera également de participer aux évaluations liées au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

D. Renforcement des capacités nationales d'évaluation pour la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes

71. ONU-Femmes encouragera la demande, l'offre et l'utilisation de dispositifs nationaux d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes en continuant de diriger EvalPartners en collaboration avec l'Organisation internationale de la coopération en évaluation et en s'associant à d'autres organisations volontaires de l'évaluation professionnelle. Ce partenariat renforcera les capacités de ces organisations en facilitant les programmes d'entraide par les pairs et la coopération Sud-Sud et en encourageant la coopération entre les dispositifs publics nationaux et les associations de professionnels. ONU-Femmes va également renforcer les capacités individuelles des évaluateurs, notamment en matière d'évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes, grâce à la plateforme de gestion des connaissances « MyM&E » pour le renforcement des capacités nationales de développement (voir par. 60) et au moyen de formations en ligne à grande échelle. Le Bureau indépendant d'évaluation participera activement à l'organisation de l'Année internationale de l'évaluation et fournira une assistance technique visant à intégrer la question de l'égalité des sexes aux politiques et dispositifs nationaux d'évaluation dans des pays choisis.

E. Budget approuvé pour le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation en 2014

72. Le budget des ressources de base du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014 s'élève à 1 730 000 dollars, avec 1 300 000 dollars supplémentaires pour financer les dépenses liées au recours aux spécialistes régionaux de l'évaluation. Le budget présente les dépenses de personnel et les différentes rubriques du plan de travail : évaluations institutionnelles, appui aux dispositifs d'évaluation décentralisés et appui aux activités de coordination des Nations Unies pour les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes. Outre les ressources programmables de base, le budget institutionnel comprend les salaires de cinq membres du personnel, pour un montant de 876 740 dollars.

73. Le Bureau indépendant d'évaluation a également reçu les montants suivants au titre de la participation aux coûts : 675 000 dollars de la Suisse pour renforcer les services d'évaluation interne, ainsi que 350 000 dollars de la Finlande et 125 000 dollars de la United States Agency for International Development pour appuyer EvalPartners.

Annexe I

Évaluations menées à bien en 2013

| <i>Institutionnelle ou décentralisée</i> | <i>Intitulé de l'évaluation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'évaluation</i> | <i>Qualité du rapport</i> |
|--|---|---|--------------------------|---------------------------|
| Institutionnelle | Évaluation thématique de la contribution d'ONU-Femmes à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et à l'expansion de l'accès aux services | Monde | Thématique | Très bonne |
| | Évaluation thématique de l'action menée par ONU-Femmes pour faire accéder un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité et pour accroître leur participation aux activités liées à la paix, à la sécurité et aux interventions humanitaires | Monde | Thématique | Très bonne |
| | Évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies | Monde | Évaluation conjointe | Très bonne |
| États arabes | Évaluation finale du Centre Mehwar de protection et d'autonomisation des femmes et de leurs familles | Bureau de la Palestine | Évaluation de programme | Satisfaisante |
| Asie et Pacifique | Évaluation finale de l'appui apporté au Gouvernement afghan par le biais de la Commission sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes afin d'appliquer la loi sur l'élimination des violences faites aux femmes et l'assistance aux victimes | Bureau de l'Afghanistan | Évaluation de projet | Bonne |
| | Évaluation à mi-parcours du programme mondial de lutte contre la traite des êtres humains | Bureau multipays pour le Bhoutan, l'Inde, les Maldives et Sri Lanka | Évaluation de projet | Insuffisante |
| | Évaluation finale du programme visant à préserver les avantages liés à la migration de la main-d'œuvre grâce à la protection des droits des travailleurs migrants | Bureau du Népal | Évaluation de programme | Bonne |
| | Évaluation finale du projet intitulé « La politique, par les femmes, pour les femmes » au Népal | Bureau du Népal | Évaluation de projet | Bonne |

| <i>Institutionnelle ou décentralisée</i> | <i>Intitulé de l'évaluation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'évaluation</i> | <i>Qualité du rapport</i> |
|--|---|--|------------------------------|---------------------------|
| Europe et Asie centrale | Évaluation transformatrice finale du projet portant sur les femmes pour l'égalité, la paix et le développement en Géorgie | Bureau de la Géorgie | Évaluation de programme | Très bonne |
| | Évaluation finale du programme « Women Connect across Conflicts » (Femmes : ensemble par-delà les conflits), destiné à renforcer le respect du principe de responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité | Bureau multipays pour l'Asie centrale (Kazakhstan) | Évaluation de programme | Bonne |
| | Évaluation finale du projet sur la promotion de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes en Europe du Sud-Est | Bureau multipays pour la Bosnie-Herzégovine | Évaluation de projet | Très bonne |
| | Évaluation finale du projet sur la progression des droits économiques et sociaux des femmes au Monténégro et en Serbie | Bureau multipays pour la Bosnie-Herzégovine | Évaluation de projet | Très bonne |
| | Évaluation finale du projet pour la progression de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les Balkans occidentaux | Bureau multipays pour la Bosnie-Herzégovine | Évaluation de programme | Satisfaisante |
| Afrique de l'Est et Afrique australe | Évaluation finale du programme 2010-2013 d'ONU-Femmes au Burundi | Bureau du Burundi | Évaluation au niveau du pays | Insuffisante |
| | Évaluation du programme conjoint pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | Bureau de l'Éthiopie | Évaluation de programme | Bonne |
| | Évaluation finale du programme portant sur la problématique hommes-femmes et la gouvernance | Bureau du Kenya | Évaluation de programme | Satisfaisante |
| | Évaluation des initiatives d'ONU-Femmes en matière de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes, en particulier la campagne de sensibilisation « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » | Bureau du Mozambique | Évaluation de projet | Satisfaisante |
| | Évaluation finale des centres de services intégrés Isange | Bureau du Rwanda | Évaluation de programme | Satisfaisante |

| <i>Institutionnelle ou décentralisée</i> | <i>Intitulé de l'évaluation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'évaluation</i> | <i>Qualité du rapport</i> |
|--|--|--|------------------------------|---------------------------|
| | Évaluation du programme conjoint sur l'égalité des sexes | Bureau de l'Ouganda | Évaluation au niveau du pays | Bonne |
| | Évaluation finale du programme d'appui aux femmes | Bureau du Zimbabwe | Évaluation de programme | Bonne |
| | Évaluation de l'appui d'ONU-Femmes à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs | Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe | Évaluation de projet | Très bonne |
| Amériques et Caraïbes | Évaluation finale du programme relatif aux jeunes citadines | Bureau du Brésil | Évaluation de programme | Satisfaisante |
| | Évaluation finale du programme « Villes sûres » | Bureau du Guatemala | Évaluation de programme | Satisfaisante |
| | Évaluation de l'accord de collaboration entre la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones et ONU-Femmes, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes au sein des peuples autochtones | Bureau du Mexique | Évaluation de programme | Insuffisante |
| | Évaluation longitudinale du programme « Man-to-man batterer intervention » de la Grenade | Bureau multipays pour les Caraïbes (Barbade) | Évaluation pilote | Satisfaisante |
| Afrique de l'Est et Afrique centrale | Évaluation du programme conjoint relatif à l'égalité des sexes et à la montée en puissance des femmes dans l'économie | Bureau du Libéria | Évaluation de programme | Bonne |
| | Évaluation finale du programme sur la promotion de la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique au Mali | Bureau du Mali | Évaluation de programme | Insuffisante |

Annexe II

Évaluation des fonds gérés par ONU-Femmes

Fonds pour l'égalité des sexes

1. Créé en 2009, le Fonds pour l'égalité des sexes a pour objectif d'accélérer la réalisation des engagements pris en matière d'égalité hommes-femmes. Il octroie des subventions aux organisations locales dirigées par des femmes et aux partenaires publics dans le but de favoriser la montée en puissance des femmes dans les domaines économique et politique. En 2013, il a géré un portefeuille de 46,5 millions de dollars couvrant 69 subventions accordées dans le monde.

2. Le règlement intérieur du Fonds exigeait qu'en 2013 chaque bénéficiaire consacre 10 % à 12 % de sa subvention à des activités de suivi et d'évaluation. Quatre spécialistes régionaux du suivi et de la notification présents sur le terrain et un spécialiste des programmes et de la notification travaillant au Siège ont aidé les bénéficiaires dans leurs évaluations. Le Fonds s'appuie par ailleurs sur un réseau de 40 coordonnateurs d'ONU-Femmes qui jouent un rôle important dans le suivi et l'évaluation des programmes. En 2013, le Fonds a fourni un appui et une assistance technique continus aux coordonnateurs et aux bénéficiaires sous forme de formations et d'accompagnement pour le suivi et l'évaluation.

3. Le Fonds a apporté des améliorations en matière d'évaluation en produisant un guide pratique détaillé à l'usage des bénéficiaires, un guide destiné aux coordonnateurs et un guide de la gestion axée sur les résultats, en vue de renforcer les capacités des bénéficiaires de planifier, gérer et évaluer leurs programmes. Il a également investi dans des moyens informatiques qui faciliteront les notifications, le suivi, les collectes de données et l'analyse des subventions en mettant au point un système de gestion électronique des subventions qui entrera en service en 2014.

4. En 2013, le Fonds a organisé quatre réunions régionales qui ont permis de renforcer les capacités de 150 représentants de bénéficiaires et de 30 coordonnateurs de la gestion axée sur les résultats, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation. Un cours de formation à la gestion axée sur les résultats, et notamment à l'évaluation, a été mis au point, expérimenté, parachevé et mis à la disposition des bénéficiaires.

5. En 2013, les bénéficiaires du Fonds avaient planifié 3 évaluations finales ainsi que 11 évaluations à mi-parcours, dont 2 évaluations finales et 7 évaluations à mi-parcours qui ont été menées à bien. Le budget des évaluations qui ont été menées à bien s'est élevé à 265 000 dollars.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

1. Créé en 1996 en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale et géré par ONU-Femmes pour le compte du système des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un mécanisme multilatéral qui octroie des subventions.

2. En 2013, 14 bénéficiaires ont planifié et budgétisé des évaluations finales externes, dont 13 ont été parachevées dans l'année. Selon les notifications reçues à

ce jour, le montant total dépensé en 2013 pour les évaluations s'élève à 271 629 dollars^a. Les bénéficiaires du Fonds doivent gérer leurs propres évaluations externes; son secrétariat et les bureaux régionaux et de pays d'ONU-Femmes ont un rôle de supervision et, sur demande, d'assistance technique.

3. En 2013, le Fonds d'affectation spéciale disposait d'un spécialiste du suivi-évaluation chargé de fournir une assistance technique aux bénéficiaires pour la préparation et la gestion de leurs projets d'évaluation et de répondre aux besoins d'évaluation au sein du secrétariat du Fonds.

4. Le Fonds a lancé en 2013 un nouveau système de gestion des subventions en ligne, que les bénéficiaires utilisent à présent pour élaborer et présenter leurs rapports intermédiaires et annuels, ce qui permet un suivi plus systématique des données à utiliser pour les évaluations externes finales. Vers la fin de 2013, il a commencé à mettre au point un schéma-type pour les missions de suivi en vue de normaliser la collecte, la consolidation et l'analyse des données relatives aux projets des différents bénéficiaires.

5. Comme les années précédentes, afin de renforcer les capacités des nouveaux bénéficiaires de subventions en matière de programmation et de suivi-évaluation fondés sur les faits, le Fonds a organisé un atelier de renforcement des capacités de cinq jours auquel ont participé 12 organisations bénéficiaires. L'accent a été mis sur l'élaboration de directives à l'intention des partenaires au sujet de la planification axée sur les résultats et du suivi-évaluation, et deux séances étaient spécifiquement consacrées à la manière de préparer, concevoir et gérer les évaluations externes des projets.

^a Le total des dépenses engagées pour trois évaluations (réalisées par le Conseil démographique du Guatemala, l'équipe de pays des Nations Unies à Panama et l'équipe de pays des Nations Unies au Népal) n'a pas été communiqué au Fonds d'affectation spéciale, qui attend la présentation par le bénéficiaire de rapports financiers définitifs.